

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016

Présents: Georges Grévoz, Maire, Patrick Gabriel, Adjoint, Jean-François Grizard, Adjoint, Virginie Bernard, Viviane Courbière, Thierry Finet, Sylvette Gonnon, David Provost, Jean-Marie Sanlaville, Xavier Taveneau, Jacques Valin.

Représentés : Caroline Chapelle (pouvoir à V. Courbière)
Catherine Savoye (pouvoir à J-F. Grizard)

Absente excusée : Isabelle Alliot

Secrétaire de séance : Jean-Marie Sanlaville

M. le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

La séance démarre par une présentation de la maquette du bulletin municipal par Mme Bernard et M. Taveneau.

Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2016

Le compte rendu soumis au vote de l'assemblée est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – Compte administratif 2015 (2016-009)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2015, qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Montant		Montant
Recettes d'investissement	280 760,29	Recettes de fonctionnement	539 494,09
Dépenses d'investissement	182 502,43	Dépenses de fonctionnement	503 116,80
Total	98 257,86	Total	36 377,29
Report Excédent 2014	83 271,79	Report Excédent 2014	44 690,39
Résultat de clôture	181 529,15	Résultat de clôture	81 067,68
Résultat global		262 596,83	

Il quitte la salle le temps du délibéré. Monsieur Patrick GABRIEL. 1^{er} Adjoint prend la présidence.

Hors la présence de Monsieur GREVOZ, Maire, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

2 – Approbation du Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal (2016-010)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 – Affectation du résultat 2015 (2016-011)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Georges GREVOZ, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 81 067.68 €

Décide à 13 voix pour et 0 contre, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :

Report en fonctionnement R 002 81 067.68 €

4 – Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2016 (2016-012)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé une diminution de l'abattement général à la base et des abattements pour personnes à charge pour la taxe d'habitation qui sera lissée sur plusieurs années ;

Après en avoir entendu cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE de reconduire les taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2015 pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,49 %

DECIDE que la diminution de l'abattement général à la base et des abattements pour personnes à charge pour la taxe d'habitation sera poursuivie.

5 – Vote du Budget Primitif 2016 (2016-013)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire propose le budget Primitif 2016 au conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à mains levées et à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif de la commune pour l'année 2016, qui s'équilibre comme suit :

- au niveau de la section de fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
551.925,33 €	551.925,33 €

- au niveau de la section d'investissement
au niveau du chapitre dans les dépenses non individualisées de la section d'investissement
par opération pour les opérations votées

DEPENSES	RECETTES
795.899,45 €	795.899,45 €

6 – Règlement du lotissement « Le Clos des Vignes » (2016-017)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de règlement pour le futur lotissement « Le Clos des Vignes » au Clos Gerbon, qui fixera les règles de constructibilité et d'aménagement pour les différentes habitations à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement proposé pour le lotissement « Le Clos des Vignes »

DIT que la teinte Blanc cassé G.20 de la gamme PAREX ou similaire est acceptée en teinte principale d'enduit de façade.

M. David Provost a entendu dire que la 2^{ème} tranche du Clos Gerbon débiterait rapidement. Il souhaite savoir ce qu'il en est. M. le Maire lui répond que cette 2^{ème} tranche sera constituée uniquement de logements locatifs. Par ailleurs, la CAVBS a démarré des réunions de travail sur le PLUi.

7 – Règlement intérieur de la Maison des Associations (2016-007)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

Monsieur Patrick Gabriel expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour l'utilisation de la Maison des Associations. Cette salle a vocation d'organiser des réunions et des activités pour les différentes associations.

Il est proposé une utilisation à titre gratuit pour les associations communales, c'est à dire qui ont leur siège social sur la commune et à titre payant pour les associations extérieures à la commune.

Il se pose le problème du judo dont le siège n'est pas sur la commune, mais qui est présent depuis de nombreuses années. Il est suggéré de leur laisser la gratuité.

Il est proposé de voir sur les communes environnantes les tarifs pratiqués et le taux d'occupation de cette salle par les associations à la semaine pour statuer sur ce règlement.

Le Conseil municipal, après discussion, reporte sa décision au prochain conseil.

Monsieur Xavier Taveneau quitte la séance à 22h40

8 – Loyer de la micro-crèche (2016-014)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Lors de la rédaction du bail de la micro-crèche Bouddh'Amour, il avait été prévu un loyer de 1.000 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

A ce jour, les travaux du local n'étant pas terminés. M. le Maire propose de mettre en paiement le loyer seulement à la mise à disposition des locaux, soit au 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, de faire débiter le paiement du loyer des locaux de la micro-crèche fixé à 1.000 € à compter de la date de livraison des locaux, soit le 1^{er} avril 2016.

9 – Demande d'achat d'une partie de la parcelle A 779 (2016-015)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Laurent DUPORT sollicitant l'achat du chemin le long du jeu de boules qui accède à la parcelle de terrain à bâtir mise en vente et situé à l'arrière de leur propriété.

Cette parcelle d'environ 50 m² (2m x 25 m) est classée en zone UB au PLU.

En cas de vente, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de céder une partie de la parcelle cadastrée Section A N°779 d'une surface d'environ 50 m² à M. et Mme Laurent DUPORT

- **DECIDE** de fixer le prix de vente à 100 € du m², que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Valin fait remarquer que M. Rabourdin a demandé une sortie sur le parking, et vu l'avis du Département de garder la même sortie existante en cas de division de la parcelle, il demande si cela ne peut pas créer de problème. M. le Maire répond que M. et Mme Duport n'auront pas d'accès véhicules sur le parking.

Mme Courbière faite remarquer la pose de barrières interdisant l'accès à l'Impasse du Docteur Michel Barjhoux par la RD 76. Cette sortie sur la RD est supprimée pour des questions de sécurité. Après discussion, il est décidé que l'accès à l'Impasse du Docteur Michel Barjhoux et au Pôle Médical sera conservé par la RD 76, par contre l'accès à la RD 76 en sortant de l'Impasse du Docteur Michel Barjhoux se fera par le Pôle Médical en rejoignant le passage surélevé. De même, au niveau du passage surélevé, l'accès sur la RD 76 sera réglementé par l'instauration d'un cédez le passage.

10 – Labellisation des actions de la commune en faveur de la biodiversité et du cadre de vie en Atlas de la Biodiversité Communale (outil du ministère en charge de l'Ecologie) et demande de participation financière au Fonds de Dotation pour la Biodiversité n° (2016-016)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Institution française créée en 2009, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB) met en œuvre des actions d'intérêt général en matière de biodiversité avec deux objectifs :

- concourir à la protection de la biodiversité sous toutes ses formes ;
- sensibiliser et promouvoir l'éducation à l'environnement dans son ensemble.

Dans le cadre de son programme de développement des actions en faveur de la biodiversité en France, le FDB a lancé un appel à candidature à son dispositif de fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Ainsi, la commune de Lacenas pourrait valoriser ses actions d'inventaires, de cartographie, de la Trame Verte et Bleue (en lien avec le PLU) et d'éducation à l'environnement en Atlas de la Biodiversité Communale et répondre à l'appel à candidature du Fonds de Dotation pour la Biodiversité avant fin mars. Le dispositif prévoit un financement maximal de 5 000 € par projet retenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE la labellisation des actions de la Commune de Lacenas en faveur de la biodiversité et du cadre de vie (connaissance, cartographie de la Trame Verte et Bleue en lien avec le PLU et d'éducation à l'environnement) en Atlas de la Biodiversité Communale,

SOLLICITE la participation financière maximum au Fonds de Dotation pour la Biodiversité, via son appel à candidature, pour un montant de 5 000 € des dépenses subventionnables,

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie. Monsieur le Maire a informé la CAVBS qu'il n'a pas l'intention de faire appliquer le droit de préemption urbain sur les dossiers suivants :

- Vente d'un terrain appartenant à M. André SAVOYE issu de la parcelle cadastrée Section A n°114 d'une surface de 41 a 52 ca située Lieu-dit Clos Gerbon.
- Vente d'une habitation en cours d'acquisition par M. Alain PEUGEOT
Cadastrée Section A n°340 et 341 d'une surface de 2 a 30 ca située Impasse Père Madignier.
- Vente d'un terrain appartenant à Raphaël PICARD ET Mlle Valériane PICARD
Cadastré Section A n°1230 d'une surface de 5 a 36 ca situé Lieu-dit Clos Gerbon.

Fonds de concours Voirie :

Après discussion avec la CAVBS, il a été proposé la rédaction d'une convention garantissant les fonds de concours pour la voirie à hauteur de 50% pendant 3 ans, puis la transformation en attribution de compensation.

Informations CAVBS :

Monsieur le Maire informe du départ de la CAVBS de la Commune de Saint-Georges de Reneins au 1^{er} janvier 2017. Il a été demandé un audit pour calculer l'impact financier pour les communes suite à ce départ.

Les communes de Liergues et de Jassans-Riottier auraient elles aussi des projets de quitter la CAVBS.

Le Préfet rendra son avis sur les nouvelles EPCI en juin 2016.

Marché hebdomadaire :

Le camion pizza ne reviendra pas. Une personne propose une activité de restauration sous la forme d'un food truck bio.

Dénomination de la salle louée précédemment au kinésithérapeute :

M. Grévoz suggère qu'un nom soit donné à la salle louée précédemment au kinésithérapeute. Il demande s'il y a des propositions de noms. 2 noms sont proposés : Salle de la Bascule et Salle Madignier. Ces noms ne faisant pas l'unanimité, il est proposé d'y réfléchir et de remettre la décision au prochain conseil.

Marathon :

M. Sanlaville explique que le parcours du semi-marathon passera cette année sur Lacenas le 19 novembre 2016. Il faudra trouver une vingtaine de personnes pour assurer la sécurité et la circulation sur le parcours.

Travaux école :

Suite à un mail de Mme Bernard, M. le Maire rappelle que l'isolation du plafond du grenier de l'école a été réalisée, le sol a été nettoyé et est encore en bon état. Si d'anciennes étagères sont disponibles elles pourront y être installées.

Location Salle d'animation :

M. Sanlaville expose que le nettoyage n'avait pas été effectué au moment de l'état des lieux sortant de la dernière utilisation de la salle d'animation par le Comité de Jumelage. L'agent, à son arrivée, à constater que les personnes présentes étaient attablées, et a dû faire seule le balayage de la salle et le ramassage des déchets dans la cour. M. Sanlaville fait remarquer que cela n'est pas la première fois que le Comité de Jumelage ne respecte pas ses obligations lors des locations. Le conseil demande qu'un courrier leur soit adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 45

Liste des délibérations prises

2016-009	Compte administratif 2015
2016-010	Approbation du Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal
2016-011	Affectation du résultat 2015
2016-012	Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2016
2016-013	Vote du Budget Primitif 2016
2016-014	Loyer de la micro-crèche
2016-015	Demande d'achat d'une partie de la parcelle A 779
2016-016	Labellisation des actions de la commune en faveur de la biodiversité et du cadre de vie en Atlas de la Biodiversité Communale (outil du ministère en charge de l'Ecologie) et demande de participation financière au Fonds de Dotation pour la Biodiversité
2016-017	Règlement du lotissement « Le Clos des Vignes »